

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le jeudi huit octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux octobre deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Laure PALISSE, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, Mme Mathilde LALART, M. Alban VARUTTI, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS, M. Christophe ANGOMARD

Absent ayant donné pouvoir :

Mme Emmanuelle BÉTY	donne procuration à	M. Damien LE ROUX,
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Charline TANGUY	donne procuration à	M. Bernard GIUMELLI
M. Armel PÉDRON	donne procuration à	M. Éliseo BASTARD

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Bertrand DESSIRIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

40. Solidarité envers les communes sinistrées par les incendies de l'été 2026 : attribution d'une subvention exceptionnelle au fonds de soutien de l'AMF

Monsieur Gilles BERRÉE rapporte :

Au cours de l'été 2026, de nombreux territoires français ont été frappés par des incendies d'une ampleur exceptionnelle, entraînant d'importants conséquences humaines (décès de pompiers ; évacuation de 220 000 personnes en Gironde), des dégâts matériels (habitations et équipements publics détruits), environnementaux (plus de 115 000 hectares brûlés) et

économiques (environ 500 millions d'euros pour près de 25 000 sinistres déclarés). Ces incendies sont liés au réchauffement climatique. Demain, aucune commune française n'est à l'abri d'un tel événement : il est donc essentiel de nous y préparer collectivement dès aujourd'hui. **Des centaines de communes dans plusieurs départements français ont été particulièrement affectées, certaines devant faire face à des évacuations de population), à la dégradation d'équipements publics et à des conséquences durables sur leur fonctionnement.**

Face à cette situation, l'Association des maires de France (AMF) a décidé d'ouvrir un **fonds de soutien d'urgence destiné aux communes sinistrées**. Les contributions versées à ce fonds ont vocation à permettre la continuité du fonctionnement des collectivités touchées, la remise en état de leurs équipements ainsi que l'accompagnement des populations concernées. L'allocation des aides est organisée en lien avec les associations départementales de maires selon des modalités garantissant la transparence et la traçabilité des fonds recueillis.

La Ville d'Orvault souhaite s'associer à cet élan national de solidarité entre collectivités territoriales et témoigner de son soutien aux communes durement éprouvées par ces événements exceptionnels.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de **1 000 euros** au fonds de soutien « AMF Aides Sinistrés », porté par l'Association des maires de France, afin de contribuer aux actions de reconstruction et de retour à la normale des communes concernées.

Les crédits seront prélevés sur le compte PV 420 65748.

DECISION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1111-2 ;

VU l'appel à la solidarité lancé par l'Association des maires de France en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026 ;

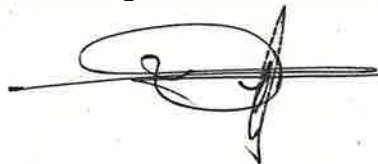
Sur proposition de la commission Finances, performance et administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFIRME** son soutien aux communes sinistrées par les incendies de l'été 2026 ;
- **ATTRIBUE** à l'Association des maires de France, au titre du fonds « AMF Aides Sinistrés », une subvention exceptionnelle de 1 000 euros destinée au soutien des communes touchées par les incendies de l'été 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 octobre 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services

Le secrétaire de séance



Laurent DELBECQUE



Bertrand DESSIRIER

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 13 OCT. 2026
Et par publication le : 13 OCT. 2026

